

## Direction des Affaires Juridiques

Pôle Vie institutionnelle et normes internes

147 rue de l'Université

75 338 Paris Cedex 07 - France

Tél. : + 33 1 (0)1 42 75 90 00

Fax : + 33 1 (0)1 47 05 99 66

[www.inrae.fr](http://www.inrae.fr)

**DEC20038DAJ**

### **Décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 portant prolongation du mandat de M. François CASABIANCA en qualité de Président du Centre de recherche de Corse**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 20 juillet 2016 (JO du 21 juillet 2016) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut National de la Recherche Agronomique, à compter du 27 juillet 2016,

Vu le décret n°2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17,

Vu la décision en date du 19 janvier 2016 portant renouvellement du mandat de M. François CASABIANCA, en qualité de Président du Centre de Recherche de Corse pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service 2020-02) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

**Décide :**

**Article unique :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. François CASABIANCA, est prolongé dans ses fonctions de Président du Centre de recherche de Corse pour une durée de six mois.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN